



Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 28 Février 2023 à 20h30

Dûment convoqué le 21 février 2023, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Xavier OUDILLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers votants : 11

Présents :

Xavier OUDILLE, Maire

Catherine OUDILLE, Jean-Luc REYNAUD, adjoints

Sébastien AVIT, Pascal MINODIER, Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Anne-Laure COINDRE, Sébastien BOUTHERIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel BOUY a donné procuration à Anne-Laure COINDRE ; Pascal HANSBERQUE a donné procuration à Jean-Luc REYNAUD.

Absents : Frédéric PERNOT.

Secrétaire de séance : Nicole BOUY.

Quorum : 6

Présence de public dans la salle

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

1°) Délibérations :

- Compte administratif 2022.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux des impôts directs locaux 2023.
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente
- Approbation des statuts de Valence Romans Agglo

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses.

- Subventions aux associations

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé par 6 voix Pour Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Catherine OUDILLE, Jean-Luc REYNAUD (+ mandat de Pascal HANSBERQUE), Xavier OUDILLE

et 5 Abstentions : Anne-Laure COINDRE (+ Michel BOUY : procuration), Sébastien AVIT, Pascal MINODIER et Sébastien BOUTHERIN. On leur demande pourquoi ils s'abstiennent.

Anne-Laure COINDRE. Elle a refusé de signer le PV et s'abstient car son projet d'origine, en tant que secrétaire de séance, a été modifié. Suite à lecture avant signature par le maire, et lors d'une réunion en présence d'Anne-Laure, Catherine OUDILLE, Pascal HANSBERQUE et Xavier OUDILLE, des rectifications avaient été demandées car ce texte incomplet, ne donnait qu'une version partielle et partielle des faits. Certaines corrections avaient été effectuées ensuite, mais il restait des omissions et des inexactitudes, constatées en réunion maire/adjoints le lundi 27 février alors qu'Anne-Laure avait donné son accord pour les mises à jour. La secrétaire de mairie lui a proposé en laissant un message téléphonique de bien vouloir passer le soir-même ou le mardi matin dès 8 heures pour en discuter. 5 minutes après la fermeture de la mairie, Anne Laure a envoyé un mail précisant qu'elle n'était pas disponible le lundi. Elle ne pourrait pas non plus passer avant son travail le lendemain mardi « j'ai perdu trop de temps de faire ça déjà vendredi. »

Catherine lui a précisé qu'envoyer un mail après la fermeture de la mairie n'avait pas empêché Jean-Luc, Catherine et Xavier de l'attendre dès 8 heures du matin, en vain. Elle avait nos numéros de téléphone et nos mails et aurait pu nous prévenir.

Anne-Laure a refusé de signer le PV « car il avait été modifié ». Xavier lui a expliqué qu'il ne pouvait pas signer n'importe quoi et lui a demandé pourquoi elle n'avait pas tapé certaines modifications prévues.

Il lui avait dit que, par exemple, elle avait ajouté par rapport au dernier conseil, que Catherine avait été élu par 8 voix contre 7, ce qui était inexact, et il le lui avait fait constater en lui montrant les résultats du vote. Ce score erroné avait été supprimé dans la 2^{ème} version d'Anne-Laure. Les résultats avaient été les suivants : 8 voix pour Catherine, 3 voix pour Jean-Luc, 1 voix pour Sonia, 1 nul et 2 blancs. Catherine a dit à Anne-Laure qu'elle ne trouvait pas très judicieux de modifier des données que chacun pouvait vérifier et a précisé qu'elle trouvait normal qu'en présence de plusieurs candidats, les voix soient partagées. Elle a demandé aussi pourquoi, par rapport à sa première version, c'était Catherine, et plus Xavier, qui avait dit que des personnes âgées trioraises avaient déjà déménagé pour partir dans un logement plus petit.

Sébastien AVIT a dit que le problème était que la question du rachat éventuel de l'IME n'avait pas été mise à l'ordre du jour. Catherine a répondu que cette question avait été évoquée plusieurs fois en conseil, notamment dans le cadre de la commission école dont Anne-Laure fait partie, et que tous les conseillers avaient signé le cahier. Voir lettre ouverte et réponse dans le Bulletin municipal du mois de janvier 2023 sur le site de la mairie. Elle regrette d'ailleurs que certains ne signent plus le cahier depuis cette affaire. Elle ajoute qu'heureusement que ces cahiers existent et que maintenant un public assiste aux conseils municipaux. Plusieurs conseillers reconnaissent que cette question du rachat de l'IME avait été évoquée en fait. Sébastien maintient que cette question n'a pas été inscrite officiellement à l'ordre du jour d'un conseil et « qu'il en fait une question de forme plutôt que de fonds ».

Nicole, secrétaire de séance indique qu'elle n'arrive pas à noter tous ces échanges, mais il est convenu que plusieurs personnes prenant des notes (notamment Séverine, Catherine...) on se rencontrera pour compléter.

Pascal MINODIER déclare qu'on a écrit qu'il était venu trois fois et que c'est oublier qu'il a été adjoint. Plusieurs personnes lui répondent que ce qui est noté correspond à ce qu'il a déclaré pendant la réunion. Catherine précise que suite à sa démission du poste d'adjoint elle ne l'a vu qu'une fois en mairie. Il est venu pendant une réunion maire-adjoints se renseigner pour remplir sa déclaration concernant le gel. Xavier l'a renseigné et lui a demandé de contacter tous les agriculteurs du village. Catherine précise qu'on lui a dit, mais longtemps après, qu'il ne serait pas passé chez tous, mais qu'elle n'en sait rien puisqu'elle ne suit pas les activités de Pascal. Celui-ci déclare avoir contacté tous les cultivateurs. Catherine lui dit que c'est parfait.

Sébastien BOUTHERIN ne souhaite pas dire pourquoi il s'abstient.

Michel BOUY, absent, ayant donné mandat à Anne-Laure, son vote suit celui de celle-ci.

DELIBERATIONS

- Compte administratif 2022 : Le maire quitte la salle.
L'excédent de l'exercice 2022 est de 58 893,94 €.

→ Approuvé 9 voix Pour, 1 Abstention (Pascal MINODIER)

Catherine lui demande s'il peut expliquer pourquoi il s'abstient. Il répond qu'il est écrit « Liberté » sur le mur de la mairie. Catherine dit ne pas comprendre et lui demande de préciser son idée. Pascal répond que c'est son droit de s'abstenir.

- Affectation du résultat

→ Approuvé par 10 voix Pour, 1 Abstention (Pascal MINODIER)

- Vote des taux des impôts directs locaux 2023 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière pour le bâti et la taxe foncière pour le non bâti. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2023, à savoir :

- taxe d'habitation	:	14.15 %
- taxe foncière (bâti)	:	(16.55 + 15.51 =) 32.06 %
- taxe foncière (non bâti)	:	62.10 %

- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente : Une délibération de février 2015 précise que le montant versé à la régisseuse s'élève à 30€ alors que seulement 11€ continuent à être réclamés par cette dernière aux locataires. Chaque location laisse donc une perte de 19€ à la charge de la mairie. Il propose, en accord avec les adjoints, un réalignement et sollicite l'avis du conseil pour voter une nouvelle délibération en ce sens. Il est proposé de créer une caution spécifique de 100€ pour le cas où le nettoyage ne serait pas conforme à ce qui est prévu. Le règlement intérieur de la salle polyvalente n'étant plus à jour, Catherine dit qu'elle est en train de le modifier et donne lecture au conseil de tous les points qu'elle souhaite rectifier. Sébastien AVIT souhaite que le nouveau texte soit soumis au conseil. Marie-Ange et Sébastien B. se déclarent volontaires pour aider Catherine à le modifier. Catherine va également demander le contrat de location à la régisseuse. Le vote de la délibération est reporté au prochain conseil municipal. Catherine trouve dommage de lier le tout, retardant le vote de la délibération.

- Approbation des statuts de Valence Romans Agglo :

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multi sites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multi site France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

D'approuver la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,
- Gestion d'un multi site France Services au sein des médiathèques communautaires ».

COMMISSIONS

Urbanisme : prochaine réunion prévue le mercredi 8 mars. Pas de demande de PC ni de DP.

Travaux :

- La réunion concernant le chauffage de l'église s'est déroulée : des radiants électriques ont été choisis, une demande de subventions sera faite.
- Devis en attente pour le bac à sable et la bâche de la cour de l'école.

- Demande de devis pour des moustiquaires à la salle des associations ainsi qu'à la mairie.
- Les érables argentés vont être plantés sur l'aire de jeux dans les prochains jours, la table de ping-pong sera livrée d'ici la fin de la semaine.
- L'entreprise TERPEND va détruire le local à poubelle place de la Saint-Vincent.
- Les défibrillateurs ont été contrôlés conformes.
- Les maîtresses demandent que les toilettes extérieures adaptées aux personnes à mobilité réduite soient remises en état, Jean-Luc va s'en occuper.
- Le frigo de l'école a été vérifié, il fonctionne correctement.
- Commission Sécurité au Monastère le 1^{er} mars : Jean-Luc représentera la mairie.
- L'entreprise Champion viendra prochainement effectuer le broyage des végétaux à la carrière.

Budget primitif 2023: les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été chiffrées, il reste à budgéter les recettes.

Sport : La piscine Diabolo a été reprise par l'Agglo. La commission sport propose d'augmenter le tarif d'entrée de 4€, le conseil communautaire décidera.

SID : le prix au m3 a été revu à la baisse. Il sera finalement de 0,15€.

SI EH : Réunion DECI le 16 mars en mairie avec l'entreprise NALDEO, une étude sera faite pour les bâtiments de plus de 50m².

SIVOS : Le conseil d'école a eu lieu : 79 enfants sont inscrits en 2022-2023. Prévision à la rentrée prochaine : 74 élèves. Les inscriptions pour l'an prochain auront lieu les 2 et 12 mai 2023. La fibre a été installée. Jean-Luc et Sébastien B. vont vérifier si la chaudière a besoin d'un désembouage. Deux tests avec alarme incendie ont été effectués, le dernier se fera au troisième trimestre. Le budget sera voté le 3 mars, la part des trois communes serait de 155 719,49€. Le Sivos va passer en tarif réglementé pour l'EDF. Départ d'une salariée vers un autre établissement. Catherine a remplacé pendant deux midis l'une des deux ATSEM absente pour le déjeuner des élèves du Sivos. Les repas fournis par les parents sont réchauffés au micro-ondes et les enfants bénéficient de mobilier adapté aux classes maternelles. Les repas des primaires leur sont servis par deux employées communales. Le salon de l'Ivre Jeunesse se déroulera du 20 au 25 mars à la salle Daniel Ardin de Chatillon St Jean. La classe des grands s'y rendra le 24 mars, celle des petits le 21 mars.

Ecole : le conseil d'école aura lieu le mardi 7 mars. Les travaux de réaménagement de la cour ont été commencés. Un arbre mort a été arraché, 2 bacs à fleurs en mauvais état ont été retirés.

Déserts Médicaux : une réunion en présence de Catherine s'est déroulée à Chatillon avec Linda HAJJARI, des représentants des villages voisins et de professionnels (pharmacien, médecin, diététicienne...). Il a été convenu de faciliter la circulation des informations concernant notamment les actions de la MSP (maison de santé située à Châtillon). Triors est classé en 2^{ème} zone, donc il est plus compliqué d'avoir un médecin traitant. Les patients du Docteur DE CALMES, parti en retraite, sont en voie de réaffectation.

Culture : Catherine, correspondante culture auprès de l'agglo, explique que

- L'Agglo va verser une subvention de fonctionnement d'environ un million d'euros à la Comédie de Valence qui détient le label de Centre Dramatique National. Des travaux d'accessibilité et touchant le matériel ont eu lieu en 2020-2021. L'état a attribué des crédits d'investissement pour renouveler le parc technique et l'accueil (hall et cafétéria). Le budget total de l'opération s'élève à 1 015 000€ financés par l'Etat à 70%. Valenceromansagglo participerait à hauteur de 30 000€ : proposition acceptée.

- Chemin des artistes. Cette manifestation aura lieu les 7 et 8 octobre 2023. Une discussion s'engage pour savoir si la commune veut y participer cette année, il faut se positionner début mars. Catherine enverra des renseignements complémentaires aux conseillers par mail (concernant notamment le tarif demandé par la compagnie d'assurance) afin qu'une décision soit arrêtée. Elle précise que de petites communes autour de nous (Geysans, Saint-Bardoux...) réitérent cette année. Ce n'est pas le même projet que le Salon des Artistes Triorais, c'est une ouverture sur l'extérieur. Les conseillers feront connaître leur décision par mail et pourront poser d'autres questions.

- Création du campus aéronautique l'Escadrille à Valence en partenariat avec l'aéroport de Chabeuil. L'école MAESTRIA accueillera 80 élèves par an sur 2 ans et 2 simulateurs de vol seront installés dans des locaux de 60m² appartenant à Latour Maubourg. En contrepartie, le site sera accessible au public scolaire du niveau collège, par

exemple aux élèves de LAPASSAT préparant le Brevet d'initiation à l'aéronautique, de même qu'un accueil sera ouvert au public 5 ou 6 week-ends par an (notamment à l'occasion de la Fête de la Science).

- Le conservatoire de Valence-Romans, classé CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) de 2018 à 2023, réalise son projet d'établissement 2024-2029. Est prévue la création d'un réseau des écoles de musiques du territoire : projet d'une fanfare qui se produira à Valence, Romans et Chabeuil (liée au festival Tintin). En plus des interventions en milieu scolaire et des partenariats avec les acteurs culturels traditionnels, des acteurs hors les murs interviendront dans le cadre d'un festival de musique ancienne. L'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design) et l'ESISAR (élèves ingénieurs) participeront à un festival numérique et nouvelles technologies.

En vue de son classement en CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), le conservatoire sera réhabilité, avec création d'une classe de hip-hop à Romans, création d'une salle pour l'enseignement de l'orgue, mise en place d'un cursus complet de danse contemporaine et d'art dramatique.

Cycle de l'eau : le département est en limite sécheresse pour février, la préfecture a pris un arrêté pour des restrictions d'arrosage.

CAS : Nicole et Marie-Ange vont aller à une réunion « Famille et personnes fragilisées » organisée par la CAF le vendredi 3 mars.

Impôts : La Commission Communale des Impôts aura lieu en mars, on attend la réponse de M. Gaffiot, le géomètre du cadastre.

Subventions aux associations : La mairie va envoyer le cerfa et le dossier de demande de subvention aux associations qui doivent les retourner accompagnés notamment de leur bilan, du compte-rendu de la dernière assemblée générale et autres informations. Il s'agit d'une pratique légale. Pour espérer bénéficier d'une subvention toute association a l'obligation d'en faire la demande chaque année. La réglementation est rappelée sur le dossier et dans le mail d'accompagnement.

QUESTIONS DIVERSES

Miroir en haut de la Montée du Pavé : Marie-Ange appréhende la pose de ce miroir et pense que les gens rouleront vite s'ils ont plus de visibilité et que cela risque d'entraîner des accidents. Pascal MINODIER suggère de faire attention à l'emplacement de ce miroir car certains engins agricoles sont larges et risquent de l'arracher au passage. Xavier et Catherine qui empruntent cet itinéraire plusieurs fois par jour, de même que Jean-Luc, disent s'être trouvés nez à nez plusieurs fois avec des automobilistes, des piétons nombreux, tracteurs et fourgons de livraison et confirment que l'endroit est dangereux. Xavier dit qu'il convient d'installer ce miroir pour la sécurité de tous. Il en va de même des autres miroirs prévus sur le territoire communal. De plus, en cas de problème, la responsabilité de la mairie serait engagée.

Boîte à livres : Marie-Ange demande quand elle sera opérationnelle. Elle doit contacter la bibliothécaire du club de l'Amitié pour la mise en place des livres, ainsi que la directrice de l'école pour que les enfants décorent la boîte à livres. Jean-Luc propose de s'en occuper jeudi 2 mars.

Soirée cinéma plein air : Marie-Ange demande si elle va être reconduite car il faut la budgéter. Xavier pense que l'on risque de ne pas avoir de subvention cette année. La question reste en suspens.

Appartement au-dessus de la mairie : Anne-Laure soumet l'idée de récupérer cet espace pour la mairie. Xavier indique que l'accessibilité pose un problème pour les personnes à mobilité réduite (ERP) et que cela privera la mairie d'un revenu. Jean-Luc va demander un devis pour la pose d'un ascenseur.

Séance levée à 23h59. Prochaine réunion : mardi 4 Avril à 20h30

La Secrétaire de séance



Le Maire

